

Entretien avec Jean Etienne

Doyen du groupe SES de l'Inspection Générale

Alain Beitone

Vendredi 10 octobre 2008

J'ai rencontré J. Etienne, Doyen de l'IG de SES le vendredi 10 octobre à 16h pour un entretien qui a duré environ 1h30. Au cours de cet entretien j'ai présenté au Doyen le texte de l'Appel pour les SES et ai fait le point sur la liste des signatures. Par ailleurs, je lui ai posé un certain nombre de questions sur la situation des SES. Nous sommes convenus de rendre publiques les questions et les réponses de cet entretien.

A.B. : Ces derniers mois les SES ont été mises en cause à plusieurs reprises dans les médias. Quel est le point de vue l'inspection générale sur ces attaques ?

J.E. : Si certaines critiques peuvent être prises en compte, d'autres sont manifestement excessives et reposent sur une méconnaissance profonde de ce qui se fait réellement dans les classes voire s'appuient parfois sur des rapports hâtivement rédigés (le rapport Lanxade par exemple). Le climat créé par certains articles de presse ne rend pas justice au travail solide conduit par une très grande majorité de professeurs dont on peut comprendre l'émoi légitime par rapport à certains critiques outrancières.

Quel bilan l'inspection tire-t-elle de La commission Guesnerie ?

La commission répondait à une demande d'audit de l'APSES approuvée par l'IGEN. Comme tout audit le rapport comporte une dimension critique, c'est la loi du genre. Mais dans le même temps le rapport comporte des propositions constructives sur lesquels on peut s'appuyer pour refonder les sciences économiques et sociales sur des bases solides.

En outre, le rapport dresse un bilan plutôt positif de la filière ES et de l'enseignement des SES même s'il pointe des améliorations possibles. Par ailleurs, les membres de la commission ont été unanimes pour dire que la compétence des professeurs n'était pas mise en cause.

Les critiques portent essentiellement sur le contenu des programmes et secondairement sur le choix dans quelques chapitres de manuels de supports pédagogiques jugés scientifiquement contestables. Les reproches faits aux manuels sont d'ailleurs liés clairement à la structuration des programmes dont la présentation et la rédaction sont en partie à revoir.

Le rapport préconise une méthodologie d'élaboration des programmes en deux temps qui devrait permettre d'éviter l'encyclopédisme actuel des programmes de première et terminale :

- Conduire d'abord une réflexion sur les connaissances et les compétences que doivent acquérir les élèves à la fin du cycle terminal pour pouvoir poursuivre des études supérieures avec des chances accrues de réussite.
- Concevoir ensuite les contenus des programmes eux-mêmes en prenant appui sur les objectifs essentiels qui auront été précédemment identifiés.
- C'est en procédant ainsi que pourront être évitées les dérives encyclopédiques des précédents programmes.

La commission est très attachée au fait de pouvoir laisser plus de temps aux professeurs pour leur permettre de travailler davantage sur les savoir-faire caractéristiques des démarches respectives des économistes et des sociologues (réalisation d'enquêtes, travail sur les données statistiques avec utilisation de tableurs, etc.).

La commission a d'ailleurs proposé de réfléchir à l'introduction, à côté des épreuves traditionnelles du bac, d'une évaluation des compétences expérimentales des élèves dans le champ des sciences sociales à l'instar de ce qui se fait déjà en Physique ou en SVT.

C'est dire si les propositions de la commission Guesnerie sont bien plus constructives que ce qui en a été rapporté par certains organes de presse qui ont surtout insisté sur la seule dimension critique de ce rapport manifestement exacerbée à des fins polémiques.

Quel est l'avenir des SES dans la réforme des lycées et quelles sont les positions de l'inspection dans ce cadre ?

La position de l'inspection générale est que l'on doit mieux identifier ce qui relève de l'analyse économique et ce qui relève de l'analyse sociologique et, seulement, dans un second temps, croiser les regards sur un nombre limité de thèmes étudiés par les deux disciplines. Actuellement, les professeurs enseignent bien de la science économique et de la sociologie, mais la rédaction des programmes ne rend pas cet état de fait suffisamment lisible du point de vue d'observateurs extérieurs (notamment les économistes universitaires).

Cette clarification semble d'autant plus indispensable que l'objectif de la réforme des lycées est de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures. Il est donc nécessaire d'avoir une plus grande reconnaissance de la part des universitaires des disciplines de référence comme c'est le cas pour les autres disciplines scolaires. Or il existe un très large consensus, dans le monde universitaire (et plus particulièrement chez les économistes) pour considérer que les évolutions préconisées par le rapport Guesnerie doivent être suivies d'effets concrets.

Il ne faut pas oublier que plus de la moitié des élèves de ES sont amenés à poursuivre des études d'économie dans l'enseignement supérieur soit à titre de discipline principale (licence économie et gestion, Grandes Ecoles de commerce) soit à titre de discipline complémentaire (Science po, AGES, IUT et STS tertiaires, Langues étrangères appliquées, ...)

Concernant l'évolution de la structure du lycée, quelle peut être la place des SES ?

Les décisions seront prises par le ministre d'ici la fin du premier trimestre sur la base des propositions que fera J.P. de Gaudemar. L'IGEN est partie prenante des consultations qui sont en cours et fait valoir la nécessité de préserver un enseignement de SES, disposant d'un horaire significatif. Cependant, l'avenir des SES au sein du lycée est liée à une remise à plat des programmes s'inspirant très largement des recommandations du rapport Guesnerie.

Un projet de programme de seconde attribué à l'Institut de l'Entreprise a circulé qu'en pense l'inspection générale ?

J'ai découvert ce projet de programme dans un compte rendu envoyé à tous les membres d'une commission réunie à l'initiative de la déléguée générale du CODICE. Je dois dire que j'ai été plutôt surpris par son contenu. Outre le fait qu'il n'aborde pas la dimension sociologique de notre enseignement, ce projet m'est apparu totalement irréaliste dans la mesure où il porte sur ce que l'on est en droit d'attendre d'un étudiant en fin de licence d'économie alors qu'il est proposé pour un module semestriel en classe de seconde. J'ai d'ailleurs fait immédiatement part à la présidente de cette commission de mon désaccord et lui ai indiqué qu'il appartenait aux seules instances compétentes du ministère de l'éducation nationale d'élaborer les programmes dans les disciplines d'enseignement général (à la différence de ce qui se fait dans l'enseignement professionnel).

Plus généralement la question des rapports entre l'enseignement et le monde de l'entreprise est souvent posée, quelle est la position de l'IG ?

Un partenariat a été mis en place depuis 5 ans entre le ministère de l'Education nationale et l'Institut de l'entreprise. Dans ce cadre de nombreux professeurs ont pu participer à des stages lourds en entreprise et faire apprécier leurs compétences et leur esprit d'ouverture. Les retours que nous avons sur ces stages de la part des entreprises comme des stagiaires sont particulièrement positifs.

En outre, quatre colloques (les entretiens Louis le Grand) ont été organisés sur des thèmes en relation avec nos programmes et ont permis aux professeurs de SES de dialoguer avec de hauts responsables d'entreprise. L'inspection générale tire un bilan très positif de ces deux types d'action et souhaite leur développement.

S'agissant de l'élaboration des programmes, si l'IGEN est à l'écoute de ce que les acteurs de la société civile (notamment le monde de l'entreprise) peuvent avoir à dire sur la question, en revanche il ne lui semble pas de la compétence des responsables d'entreprises de rédiger des programmes.

L'objectif de la réforme des lycées étant prioritairement de favoriser une meilleure continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il apparaît légitime de confier ce travail à des universitaires (seuls susceptibles de garantir la solidité scientifique des programmes) et à des inspecteurs et professeurs de lycée qui sont les mieux à même d'en apprécier la faisabilité au regard des élèves qu'ils ont en charge.